



Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections au Mali (PAREM)

Avis d'appel d'offre ouvert N° 24 /MAL/ONG/ APDGC/011

L'ONG APDGC-Mali est une association pour la Promotion de la Bonne Gouvernance, la Démocratie, Citoyenneté et des Droits de l'Homme dont la mission principale est :

- Soutenir et promouvoir les actions en faveur de la démocratie et des droits de l'homme ;
- Soutenir et promouvoir les actions en faveur de la bonne gouvernance ;
- Promouvoir l'aspect genre dans toutes ces composantes (politique, économique, sociale et culturelles) ;
- Favoriser les actions de la décentralisation et la redevabilité des pouvoirs locaux ;
- Création des cadres de concertation entre les acteurs politiques et le gouvernement ;
- Favoriser les dialogues entre les acteurs sociaux culturels du pays et d'apporter une assistance à des populations dont la Vie ou la santé est menacée,

Dans le dynamique d'accomplir sa mission, l'ONG APDGC – Mali a reçu des fonds du PNUD/PAREM comme bailleur pour le financement d'un projet au compte du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour la mise en œuvre de ses actions du **projet d'appui à la prévention de la violence électorale et la promotion de la gouvernance démocratique au Mali** à **Bamako, Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti** C'est dans cette optique nous prévoyons d'attribuer **des contrats cadre** aux prestataires/ fournisseurs des biens et des services dans le domaine suivant : **services de communication et sensibilisation médiatique**

Lot 1 : Montage et Diffusions des spots de communication et de sensibilisation sur le processus électoral et les droits et devoirs des électeurs (Français, Bamanankan, Fulfulde,)

Lot 2 : Emissions radiophonique (culture et éducation)

Les candidats intéressés par cette offre et remplissant les conditions juridiques, techniques et financières requises sont invités à concourir.

Un jeu complet de documents d'appel d'offres de ce lot en langue française peut être retiré par tout soumissionnaire intéressé au Bureau de l'ONG APDGC Mali auprès du secrétariat sise à avenue CEDEAO Rue 104, Porté 25, Kalaban coura, contact : (+223/74 56 43 06/ 76 41 53 25 ou par courrier électronique à : ongapdgcmalisecretariat@gmail.com
Date de publication : le 21/05/2024

Les offres doivent être remises auprès du secrétariat de l'ONG APDGC Mali sise à avenue CEDEAO Rue 104, Porté 25, Kalaban coura, contact : (+223/74 56 43 06/ 76 41 53 25 ou par courrier électronique à : ongapdgcmalisecretariat@gmail.com au plus tard le **31 Mai 2024 à 12H00mn.**

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées

Le dépouillement des offres est prévu **le 31/05/2024 à 12h30.**

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter : 74 56 43 06/ 76 41 53 25

Bamako, le 21/05/2024

Brahima DIALLO

Le Président



Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections au Mali (PAREM)

TERMES DE REFERENCE

CONTRAT CADRE POUR SERVICES DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION MEDIATIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ÉLECTORALE ET À LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE AU MALI A SIKASSO, KOULIKORO, SEGOU, MOPTI ET DISTRICTS DE BAMAKO.

REF : 24 /MAL/ONG/ APDGC/011

I. Présentation

ONG APDGC-Mali, (Association pour la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Citoyenneté et des Droits de l'Homme) est une organisation de la société civile signataire d'un accord-cadre avec l'Etat du Mali depuis 2020. Notre vision est la promotion de la bonne gouvernance, la citoyenneté et le respect des droits de l'Homme, conformément à la politique de développement économique, social et culturel du Mali.

Notre mission :

Elle a pour objectif, d'être la sentinelle de l'Etat de droit et la démocratie à travers

- ✓ La culture et la promotion de la bonne gouvernance, la redevabilité et l'accompagnement des autorités dans la mise en œuvre des activités relatives à la bonne gouvernance ;
- ✓ La sensibilisation et l'information autour d'élection libre, transparente, crédible et acceptée par tous ;
- ✓ La formation ou renforcement des capacités et la sensibilisation (respect des textes législatifs et règlementaires du pays) ;
- ✓ La recherche de la paix, de la cohésion sociale et la lutte contre l'extrémisme violent,
- ✓ Le développement de la citoyenneté à travers la culture de la responsabilité et l'engagement personnel aux activités de développement économique, social et culturel de la société ;
- ✓ La sensibilisation et l'information sur le droit de l'Homme et la citoyenneté ;
- ✓ La promotion des droits de l'Homme, porter un regard des faits de la justice (droit à la santé, à l'éducation, à l'association, à la liberté d'expression et l'environnement sain).
- ✓ L'accompagnement des autorités dans la réalisation des actions permettant l'épanouissement économique et culturel de la femme et des jeunes

Domaines d'activités :

- Bonne gouvernance ; Protection de l'environnement ; Assainissement, Hydraulique ; Activités Génératrice de Revenus (AGR) ; La protection des droits des enfants, La promotion du genre ; Humanitaires, Education, Santé ; Hygiène

Contexte du Projet :

Le projet vise à renforcer les capacités nationales en prévention des violences électorales à travers une amélioration de l'environnement du dialogue politique ainsi que des capacités d'identifier et d'adresser les risques de violences électorales de manière préemptive. Le présent projet met l'accent sur les actions permettant de renforcer la crédibilité du scrutin, créer un climat apaisé en favorisant l'implication des femmes et des jeunes; en renforçant les capacités de communication et de dialogue des acteurs politiques, sociaux et sécuritaires afin de s'engager dans une dynamique démocratique et mieux prévenir les risques de conflits électoraux; et en renforçant le dispositif de monitoring des droits humains et d'alerte précoce afin de prévenir et de réduire les violations et abus qui peuvent entacher le processus.

ARTICLE 1 : Objet

En présentant son offre, le fournisseur accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché, comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer. Les fournisseurs qui participeront à la concurrence sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions et spécifications contenues dans ce dossier de demande d'offre et s'y conformer.

ARTICLE 2 : Prestations à fournir

L'objet du marché est le recrutement d'un prestataire pour **un contrat cadre pour les services de communication et sensibilisation médiatique** dans le cadre des activités du projet de prévention de la violence électorale et à la promotion de la gouvernance démocratique au Mali à **Bamako, Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti**, en tenant compte des spécificités citées ci-dessous.

ARTICLE 3 : Spécifications techniques de l'offre.

Composition des offres :

Offres	Unité	Quantité	Nbre	Prix Unitaire
Lot 1 : Montage et Diffusions des spots de communication et de sensibilisation sur le processus électoral et les droits et devoirs des électeurs (Français, Bamanankan, Fulfulde)				
Montage des spots de communication et de sensibilisation sur le processus électoral et les droits et devoirs des électeurs (Français, Bamanankan, Fulfulde,)	Unité	12	3	
Diffusions des spots de communication et de sensibilisation sur le processus électoral et les droits et devoirs des électeurs (Français, Bamanankan, Fulfulde)	Unité	120	1	
Lot 2 Emissions radiophonique (culture et éducation)				
Emissions culturelles et éducatives	Unité	4 000	10	
Emissions de radios communautaires	Unité	5 000	16	
Lot 3 : Encart journaux				
Encart journaux	Publication	5	1	

ARTICLE 4 : Principes de la procédure de passation de marché

La présente procédure de passation de marchés se conforme aux principes de :

- Transparence dans le processus de passation ;
- Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés ;
- Égalité de traitement et de non-discrimination entre les contractants potentiels.

ARTICLE 5 : Présentation de l'offre

Les offres doivent être présentées en un exemplaire original, marqué « original » et une copie, signée de la même façon que l'original, et portant la mention « copie ». Les offres doivent être sous pli fermé et avoir la mention du lot **au compte du projet de prévention de la violence électorale et à la promotion de la gouvernance démocratique au Mali à Bamako, Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti**.

ARTICLE 6 : Prix et modalités de paiement

Les offres devront être libellées en Francs CFA. Le marché est à prix fermes et non révisables. Le fournisseur doit fournir une offre détaillée. Les prix totaux doivent être indiqués avec toutes les frais jusqu'à la livraison. Les prix unitaires doivent être indiqués, ainsi que le prix total. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire ou chèque dans les huit (08) jours après acceptation, livraisons totale et satisfaction des bénéficiaires.

ARTICLE 7 : Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période soixante (60) jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

ARTICLE 8 : Inspection et acceptation des kits et services

Le fournisseur est responsable de la quantité et de la qualité des kits ou services fournis selon les spécifications agréées. Une inspection, qualitative et quantitative, sera effectuée par l'ONG APDGC-Mali et ses partenaires locaux pendant la livraison des kits et ou la fourniture des services. Le paiement ne sera programmé qu'après la livraison et la réception des kits sur présentation des bordereaux de livraisons, de bons dûment signés.

Aucune livraison/fourniture de kits/services non-conformes ne sera acceptée.

ARTICLE 9 : Livraison/fourniture des kits/services

Le fournisseur retenu après inspection sera chargé à livrer les kits ou service dans les localités du projet selon le calendrier et le dispositif de suivi-accompagnement établis à cet effet par l'ONG APDGC-Mali et ses partenaires.

ARTICLE 10 : Propriété et responsabilité des offres

L'ONG APDGC-Mali conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les fournisseurs ne peuvent exiger que leur offre leur soit restituée.

ARTICLE 11 : Modification ou retrait des offres

Tout fournisseur a le droit de demander des informations sur l'offre, et si une information complémentaire est fournie à un fournisseur pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les fournisseurs.

De sa propre initiative l'ONG APDGC-Mali peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis d'appel d'offres.

ARTICLE 13 : Contenu de l'offre

En résumé, les offres doivent comprendre, le cas échéant :

- Une proposition technique (description détaillée des kits proposés et documentation le cas échéant), les références/expériences professionnelles vérifiables du soumissionnaire, la description détaillée des quantités proposées, proposition de délai de livraison,
- Une offre financière détaillée ;
- La présentation du numéro d'identification fiscal (NIF),
- Le registre de commerce ;
- Le fournisseur doit savoir que l'ONG APDGC-Mali est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein du projet mais également auprès des fournisseurs avec lesquels cette dernière travaille.

ARTICLE 13 : Calendrier et dépôt de l'offre

L'offre doit être déposée aux adresses suivantes :

L'ONG APDGC-Mali

Bamako –Kalaban-coura sur la Route de l'Aéroport non loin du Rond-Point Konaré

Tel : (+223/74 56 43 06/ 76 41 53 25 ;

Ou par email : à ongapdgcmalisecretariat@gmail.com

La date limite de remise des offres : au plus tard le lundi, 31 Mai 2024 à 12H00

Article 14 : Annulation de la procédure des offres

L'annulation peut avoir lieu si :

- L'ONG APDGC-Mali n'a pas reçu au moins 3 offres répondant aux spécifications demandées ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet **de prévention de la violence électorale et à la promotion de la gouvernance démocratique au Mali** ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières.

NB : En aucun cas, le projet ne sera tenu pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit ; braquage, détournement, vandalisme, incendie pour cause sécuritaire et autres...), tous ces risques seront à la charge du fournisseur. Toute décision d'annulation de cette procédure de passation des marchés sera motivée et portée à la connaissance des fournisseurs.

ARTICLE 15 : Évaluation des offres

Les offres seront analysées par une commission d'évaluation des offres constituées à cet effet. La commission évaluera la conformité administrative des offres (si tous les documents demandés ont bien été fournis). Ensuite, l'analyse financière clôturera la procédure.

ARTICLE 16 : Conditions particulières

Seul le soumissionnaire retenu sera contacté. L'ONG APDGC-MALI n'est pas obligé de fournir une explication sur son choix final.

ARTICLE 17 : Clause de pénalité

En cas de retard de mise à disposition de la quantité totale des kits à la date requise, le fournisseur sera pénalisé avec une réduction de 1% de la valeur des kits ou services non livrés par jour de retard. Au-delà de quinze (15) jours calendaires de retard, L'ONG APDGC-MALI se réserve le droit d'annuler le contrat sans contrepartie.

Fait à Bamako, le 21 Mai 2024

Le Président

Brahima DIALLO



Canada



Japon



Luxembourg



Norvège



Suède



Union
européenne



FONDS POUR LA
CONSOLIDATION DE
LA PAIX



International
IDEA



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE
ONG APDGC - Mali
LA GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME